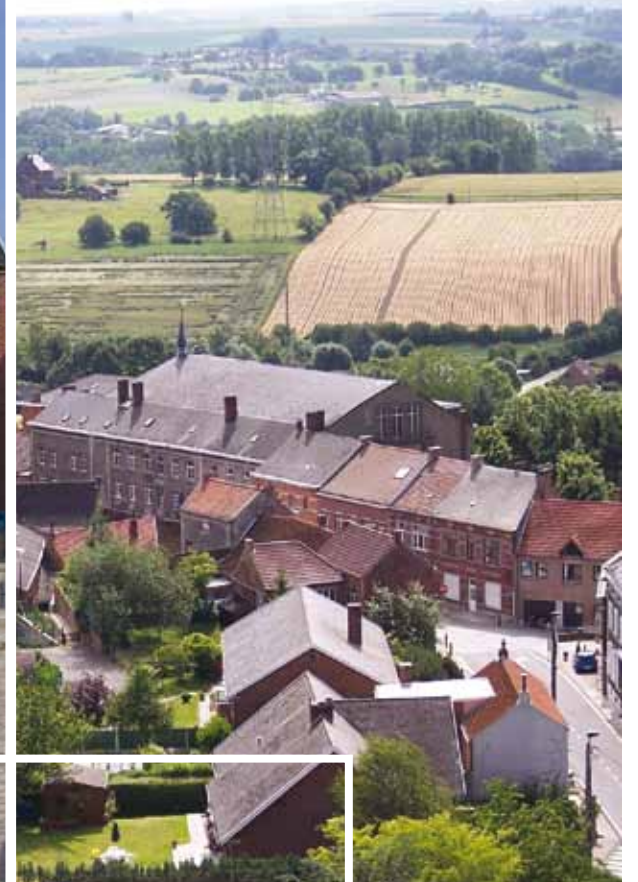


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Novembre 2010



n°86

sommaire



TRAVAUX



MUSÉE
DONAS



CPAS



EDITO

A l'heure où la Belgique ne se porte pas trop bien, Ittre échappe à la morosité ambiante...

Vous êtes bien placés pour le savoir, vous les seniors les plus gâtés du Brabant Wallon !

- Un colis à Noël.
- Des activités récréatives et musicales tous les 15 jours à la salle de Virginal.
- Cinq voyages organisés par an.
- Un spectacle en décembre ; cette année, on ressuscitera Luis Mariano et Dalida.
- Des cours d'initiation à l'informatique.
- Un minibus social qui peut vous conduire où vous le souhaitez pour le prix symbolique de 1 euro.
- Etc, etc...

Nos finances sont saines. Les taxes communales ne bougeront plus pendant cette législature. Vous allez recevoir tous un chèque pouvoir d'achat à négocier dans les commerces locaux.

Notre enseignement est de qualité. Après Ittre, des travaux vont être entrepris à l'école primaire de Virginal. La rentrée scolaire est excellente, nous avons de plus en plus d'élèves.

La Commune n'a jamais été aussi propre, aussi sécurisée en hiver, aussi fleurie en été (nous venons d'ailleurs de recevoir une distinction de l'Union Européenne).

Nous allons rétablir une fois par an le ramassage des encombrants.

Les activités culturelles n'ont jamais été aussi nombreuses. Chez nous, il se passe quelque chose chaque week-end.

Ittre peut se targuer d'avoir enfin une véritable politique du logement. Plusieurs projets sont en route et certains vont se concrétiser dans un avenir relativement proche. Nous voulons permettre à notre jeunesse et à nos aînés de continuer à habiter dans leur village.

Nous pratiquons une politique résolument participative avec 8 conseils consultatifs, soit 80 citoyens qui se réunissent pour réfléchir sur les problèmes qui se posent dans divers domaines : la jeunesse, la santé, le social, la mobilité, la solidarité, les aînés... Nous venons d'organiser un vaste sondage pour connaître l'avis de la population sur l'implantation d'un parc éolien à Haut-Ittre. Nous

allons multiplier ces sondages pour demander votre avis sur d'autres questions.

Oui, franchement, vous pouvez être fiers de votre Commune et satisfaits du travail des dix-sept conseillers communaux qui la dirigent.

> **Axel François**
votre Bourgmestre



TRAVAUX

Depuis le mois de septembre, de nombreux travaux ont été exécutés au niveau de notre commune.

PAR LA RÉGION WALLONNE avec l'asphaltage de la Nationale 280 entre le pont d'Asquemont et Quenast. Actuellement le virage près de l'ancienne usine Catala est en cours de réfection. Il était temps car il devenait très dangereux et nous attendions cette réfection depuis plusieurs années.

Ces travaux très importants nécessitent des déviations par différentes rues de Virginal tant pour les véhicules que pour les poids lourds. Pour cette partie, on ne peut que regretter le manque de concertation entre l'entreprise privée, les administrations régionales et la Police locale. Ce que je déplore et nous a contraint à prendre des dispositions d'urgence afin de limiter les inconvénients pour notre population.

PAR LA SWDE : Plus d'une centaine de raccords en plomb ont été remplacés dans différentes rues de Virginal.

PAR L'IBW : Les travaux d'égouttage et du collecteur de Virginal se terminent. Nous devons ici remercier les habitants de la rue Nils et de la Bruyère Tout-Vent pour leur longue patience, car en plus de l'égouttage nous en avons profité pour remplacer la conduite d'eau et les raccords dans les deux rues et installer le gaz dans la rue Bruyère-Tout Vent.

La station d'épuration avance bien et nous espérons dans quelques mois vous la faire visiter.

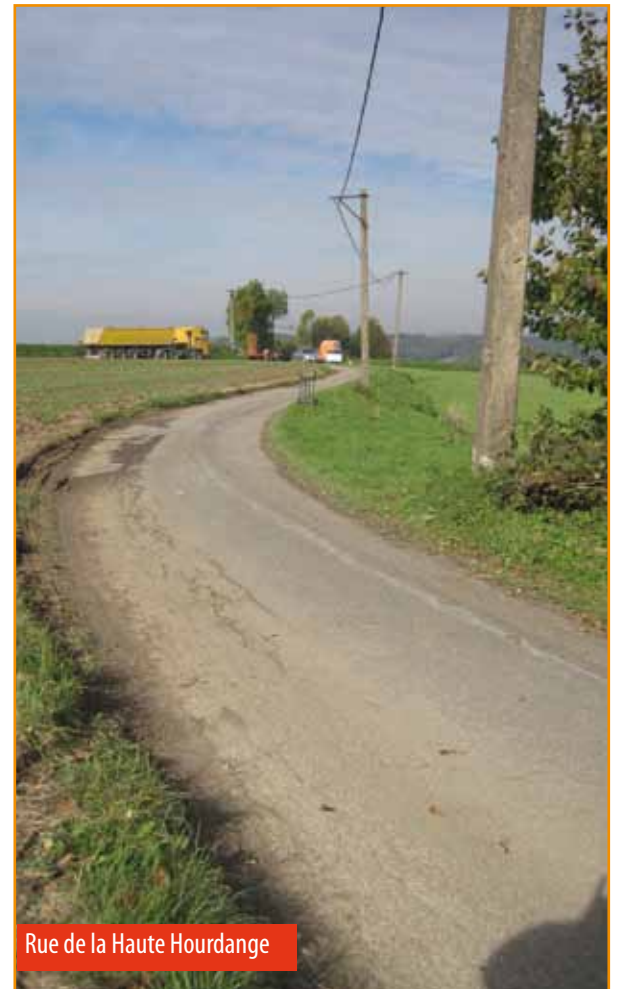
PAR LE SERVICE DES TRAVAUX, une multitude de travaux ont été effectués :

- Finition de la rue de la Ferme du Pou
- Mur de soutènement à la rue de Gaesbeek
- Résoudre différents problèmes d'écoulement d'eaux à la Ferme Moyersons
- L'asphaltage de :
 - La rue de la Haute Hourdange
 - La rue de la Procession
 - La rue d'Hennuyères
 - La rue du Patriote
 - La rue du Sart
 - La rue du Bois

On ne peut que saluer le travail accompli en pleine collaboration avec la commune de Rebecq.



> **Christian Fayt**
Echevin des Travaux



Rue de la Haute Hourdange



Rue du Patriote



Rue du Sart



Rue de la Procession



L'ANNÉE DU NÉFLIER

À LA SAINTE CATHERINE TOUT BOIS PREND RACINES

Ittre a de nouveau été choisie par la Région wallonne pour organiser la distribution des plants à la Sainte Catherine.

32 espèces différentes – Plus de 1850 plants offerts gratuitement.

Érables champêtres et planes, Aulnes, Charmes, Châtaigniers, Cornouillers, Noisetiers, Aubépines, Fusains d'Europe, Hêtres, Houx, Troènes, Merisiers, Prunelliers, Bourdaines Tilleuls, Sorbiers des oiseleurs, groseilliers, framboisiers, Viornes et bien sûr des néfliers seront à votre disposition.

En plus comme chaque année, le Service Travaux de notre commune, le Département de la Nature et des Forêts et le Plan Communal de développement de la Nature se feront un plaisir de vous donner des conseils sur les différentes espèces et la plantation.

RENDEZ-VOUS : SALLE POLYVALENTE DE VIRGINAL, LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010 À PARTIR DE 9 À 13 HEURES.

Ce n'est pas tout. Comme chaque année, la Maisonnée s'associe à la distribution des arbres en vendant des arbres fruitiers.

Cette année :

- Le dimanche 28 novembre
- A 11 heures, les parents des enfants nés dans l'année pourront planter un chêne dans le Bois Domanial des Nonnes et de Fauquez.
- A 15 heures : La promenade des néfliers.

En collaboration avec le PCDN, allons à la découverte de néfliers poussant à l'état naturel chez nous mais aussi d'autres fruits sauvages le long de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles.

Rendez-vous Parking, rue de l'ancien canal, près du Pont d'Asquemont.

Renseignements :

Christian Fayt 0473/ 78 32 68

> **Christian Fayt**
Echevin de la Ruralité



LE SPECTACLE DES SENIORS

Mesdames et Messieurs,
Retraités, Seniors,
Pensionnés et conjoints,

CECI VOUS INTÉRESSE !!!

La Commune d'Ittre et le Conseil consultatif des Aînés d'Ittre vous invitent au magnifique spectacle de fin d'année.

AU PROGRAMME

Le répertoire des talentueux Luis Mariano et Dalida (nouvelles versions)

Le 8 décembre 2010 à 18h à la salle Polyvalente de Virginal.

PRÉVENTE	SUR PLACE
2,5 Euros	3 Euros

Infos : Axel François : 0474/ 53 59 04
Une collation est prévue à l'entracte.

MUSÉE MARTHE DONAS



Ce beau travail de rassemblement des œuvres, d'organisation du Musée, d'accrochage des tableaux, de conception des textes, de leur graphisme, est le résultat d'un **travail d'équipe**.

Et je voudrais en saluer l'ensemble des membres qui, chacun et chacune, dans son domaine et sa compétence, y a contribué

Tout d'abord, Mme Francine FRANCKE VAN MEIR sans qui ce musée ne serait pas. J'y associe les membres de la Fondation Marthe DONAS dont les conseils et les apports furent substantiels et appréciés : Mme Kristen BOON, MM. AENDEKERK et PAUWELS.

Je cite aussi MM. Eric de MOFFARTS, Marcel DA-LOZE et Patrick MONTJOIE, les concepteurs et réalisateurs de la vidéo d'une vingtaine de minutes consacrée à la vie et à l'œuvre de l'artiste. Je dois les saluer à nouveau avec Yvonne JOYEUX et Michel OLYFF parce qu'ils m'ont accompagné jusque dans les moindres détails de cette entreprise.

Les membres de l'Administration communale se sont également investis dans ce travail : le secrétaire communal, Paul PIERSON ainsi que les membres du secrétariat, Angel ANTUNA et Pedro SEVILLA, le chef du service des travaux, Bernard PIROTTE et ses adjoints, Tom, Julos et Claude.

Je ne peux pas oublier non plus les deux entreprises à qui nous avons fait appel : «Inform'Action», son directeur Laurent DROUSIE et son adjointe, Vinciane FERON pour le graphisme et le conceptuel du musée ainsi que M. MARCHAL pour l'aménagement lumineux du Musée.

Enfin, je salue également, les personnes destinées à accueillir le public et à lui commenter, à la demande, les œuvres exposées, personnes qui ont accepté de suivre, à cet effet, une formation exigeante.

J'ose espérer que le public sera nombreux à apprécier ce nouvel attrait culturel de notre beau village.

En toute hypothèse, il ne pourra que renforcer son rayonnement touristique grâce à la renommée internationale de cette grande dame de la peinture abstraite belge qu'est Marthe DONAS.

A ce jour, plus connue en Flandre, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis qu'elle ne l'est dans notre région et dans le village qui l'a accueillie, elle et sa famille, au château BAUTHIER fasse que ce musée participe à cette mémoire et à cette reconnaissance.



> **Claude Debrulle**
Echevin de la Culture



M^{me} Boon, Soeur Denise et M^{me} Francke (fille de l'artiste)

C'était, il y a 165 ans : le 16 octobre 1885, Marthe DONAS naissait à Anvers.

Cent soixante-cinq ans plus tard, la Commune d'Ittre ouvre largement au public un Musée consacré à la vie et à l'œuvre de cette première peintre belge d'art abstrait.

Pourquoi à Ittre ?

Parce que Marthe DONAS a séjourné à 4 reprises dans notre village ici même à la Maison BAUTHIER et, en particulier, entre 1942 et 1948.

Et, apparemment, sa fille - ici présente - Mme Francine FRANCKE VAN MEIR - a gardé de ses séjours à

Ittre un souvenir ému et une tendresse particulière pour soutenir l'initiative communale.

Non seulement, le Musée est réaménagé et est ouvert au public à partir de ce 30 octobre 2010 mais, en outre, ce public pourra dorénavant y admirer un ensemble d'une trentaine de tableaux de Marthe DONAS donnant une vue significative du parcours pictural de l'artiste.

Le parcours pictural est illustré au travers des **six périodes** d'évolution de l'œuvre artistique de Marthe DONAS.

- Entre 1902 et 1916, elle se consacre à des représentations naturalistes et à la conception de vitraux qui lui donne le sens de la ligne et des plans.
- En 1916 et 1917, elle découvre à Paris le cubisme et la valeur des couleurs,
- Entre 1917 et 1920, c'est l'abstraction qui l'a séduite, sous l'influence d'Alexandre ARCHIPENKO
- Elle approfondit cette séduction entre 1920 et 1927 par une approche de l'abstraction géométrique au contact de Théo VAN DOESBURG et de Piet MONDRIAN,
- Mais, voilà qu'entre 1927 et 1947, elle s'arrête de peindre : elle est mariée, elle donne naissance à une fille et se consacre à son éducation.
- C'est en 1957 qu'elle retrouve le goût de la peinture et ce, jusqu'à sa mort en 1967.

C'est pour elle la recherche de l'au-delà de la matière, l'éclatement des formes dans un souci de «dématérialisation» de l'objet.



SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

COLLECTE POUR LES ORPHELINS DU CAIRE... LES ITTROIS ET LES ITTROISES SONT FORMIDABLES !



Le 12 et 13 septembre dernier, votre commune organisait une collecte à destination d'orphelinats du Caire gérés par l'association FACE. Le conseil consultatif Solidarité Internationale qui orchestrait la collecte a été enchanté de la générosité des Ittrois et c'est avec une réelle fierté qu'il a pu transmettre votre impressionnante contribution à l'association FACE.

RETOUR SUR UNE BELLE AVENTURE.

Janvier 2010, un reportage de TV.com sur l'association "FACE for Children In Need" basée à Wavre attire l'attention de Claude Debrulle, notre échevin de la Solidarité Internationale. La mission de FACE est d'assister et de protéger les enfants abandonnés,

les orphelins, les enfants des rues, leurs familles et communautés en Egypte indépendamment de leur origine, culture ou religion.

Le 31 mars, le Conseil Consultatif Solidarité Internationale reçoit Flavia Jackson, fondatrice de l'association. Le contact est excellent et, à l'issue de la réunion, le conseil consultatif décide d'organiser une collecte pour les orphelins cairotes. La commune s'occupera de la collecte des dons et FACE s'occupera de l'acheminement depuis Ittre jusqu'au Caire.

LE 20 JUIN, UNE PREMIÈRE COLLECTE-ÉCLAIR DE JOUETS EST ORGANISÉE À VIRGINAL. LES 3 M³ RÉCOLTÉS SONT EMPORTÉS EN AVION DANS LES BAGAGES D'UN BÉNÉVOLE DE FACE.

Le week-end du 11 et 12 septembre, la collecte principale est organisée à Ittre et Virginal par les membres du conseil consultatif. A Ittre, les donateurs sont accueillis dans le garage de la police à côté de la maison communale et à Virginal dans une tente du CLI installée sur le parvis Saint-Pierre. Du matériel de puériculture, du matériel scolaire, des produits d'entretien, du matériel médical, des produits alimentaires sont collectés en grande quantité. Le conseil consultatif reçoit également Teddy, un gros ours en peluche qui devient immédiatement la mascotte de la collecte.



Le lendemain, lundi 13 septembre à l'aube, le camion affrété par FACE arrive à Ittre pour emporter le matériel. Une fois chargé, le camion repart directement vers le Sud, direction Turin pour être inséré dans la caravane du Rallye des Pharaons. Car là est l'astuce de FACE : la caravane du Rallye (chaque année au début octobre) bénéficie d'un dédouanement collectif, ce qui permet d'éviter de nombreuses tracasseries administratives.

Mardi 14 septembre, 6h du matin, les deux camions FACE sont arrêtés par les douaniers suisses : ils sont tous les deux largement en surcharge ; interdiction de continuer ! Après un léger moment de flottement, les deux camions sont vidés, les cartons sont palettés et filmés et le tout est réembarqué dans un plus gros camion. Cette opération a beaucoup retardé les bénévoles de FACE ; vont-ils arriver à temps à Turin pour le départ de la caravane ?

Mercredi 15 septembre, le camion arrive à Turin une demi-heure avant le départ de la caravane. Le camion est à nouveau vidé et les dons sont répartis dans les différents camions du Rallye, principalement celui de l'assistance médicale.

LE JEUDI 23 SEPTEMBRE, LES CAMIONS EMBARQUENT À VENISE AVEC LEUR PRÉCIEUSE CARGAISON. DIRECTION ALEXANDRIE.

Le mardi 28 septembre, après 6 jours de mer, les camions entendent les sirènes du port d'Alexandrie ! Les formalités administratives achevées, ils partent sans plus tarder pour le Caire.

Le mercredi 6 octobre, après une répartition réalisée au Caire, les dons arrivent aux différents orphelinats. Les enfants peuvent serrer Teddy, la mascotte ittroise dans leurs bras, mission accomplie !

Le Conseil Consultatif Solidarité Internationale tient à remercier son échevin, Claude Debrulle pour son soutien et son aide précieuse, le service des travaux pour la mise à disposition de la voiture-radio, le CLI pour le prêt de la tente, l'habitat groupé la Tarlatane pour le stockage des dons, la police communale pour le prêt de son garage, le conseil communal pour son soutien et bien entendu et surtout, les généreux donateurs Ittrois !

> **Xavier Vanwijck**
pour le Conseil consultatif Solidarité Internationale de la commune d'Ittre

PS : FACE n'a pas emporté l'ensemble des dons des Ittrois. Le conseil consultatif s'est permis de donner, en votre nom, les jeux de société en français à la maison d'accueil des jeunes «à l'Huiche» de Nivelles et les ordinateurs à la société AFRO de Braine-le-Château qui les reconditionnera avant de les envoyer en Afrique.

2^E JOURNÉE DE L'EMPLOI À TUBIZE LE 8 OCTOBRE 2010

La preuve : entre septembre et octobre 2010, la journée de l'emploi à Tubize regroupait plusieurs dizaines de stands représentant des entreprises publiques et privées de la région.

Tout cela réuni dans le spacieux hall d'accueil du complexe sportif de Tubize.

Notre Bourgmestre était présent pour saluer l'initiative du Collège de la ville et de son Echevin, M. D'Orazio.

Ittre s'était quelque peu associée à l'organisation en relayant l'information auprès des personnes sans emploi dans la Commune et en mettant le minibus communal à leur disposition.

La journée de l'emploi fut un réel succès avec de nombreux visiteurs et à l'avenir, la Commune d'Ittre est disposée à jouer un rôle plus en vue dans l'organisation de cet événement.

> **Axel François, Bourgmestre**



AMENDES ADMINISTRATIVES

POUR PETITES, MOYENNES ET GRANDES INCIVILITÉS : DE 50 À 250 €. CELA FONCTIONNE !

La preuve : entre septembre et octobre 2010, notre service est intervenu pour :

- 4 cas de divagation d'animaux (en liberté sur la voie publique),
- 1 cas de tapage diurne,
- 3 cas de tapage nocturne,
- 1 feu de déchets,
- 5 cas de dépôts illicites de déchets,
- 1 cas de piscine non bâchée.

Il est évident que le service se mettant en place, la surveillance va s'accroître et cela dans l'intérêt et le bien-être de tous.

> **Axel François, Bourgmestre**

LANCEMENT DU BREVET DU CYCLISTE POUR LES 4 CLASSES DE 5^E PRIMAIRE À ITTRE / VIRGINAL



Vous le savez peut-être, depuis 2005, le vélo est à l'honneur dans les écoles primaires de la Communauté française. Les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale ont en effet décidé de financer un Brevet du cycliste.

Ce Brevet a pour objectif de doter les enfants des capacités nécessaires à la circulation à vélo avec un maximum de sécurité. Il ne constitue donc pas un permis de conduire son vélo. Mais ses objectifs sous-jacents concernent également l'**amélioration de la mobilité**, en particulier aux abords des écoles, le **développement personnel des enfants** et la **protection de l'environnement**.

Depuis 2005, l'association Pro Vélo est chargée de la coordination générale et de la mise en oeuvre du passage du Brevet du cycliste. Requirant la collaboration des communes et des polices, il est maintenant dans sa phase de généralisation. A ce jour, près de 300 classes, situées dans des communes réparties sur toute la Wallonie et à Bruxelles, ont passé leur brevet. Bravo à ces jeunes cyclistes ! Car comme on le sait, circuler à vélo n'est pas toujours une mince affaire...

Le Brevet du cycliste s'adresse aux élèves de 5^e primaire, moment idéal pour effectuer ce type

d'exercice. En effet, les élèves ont, à cet âge-là, les bonnes capacités psychomotrices et physiques pour effectuer des apprentissages dans la circulation. Cela permet également de laisser une possible marge de progression aux élèves plus faibles ou absents qui pourront retravailler certaines aptitudes l'année suivante, lorsqu'ils seront en 6^e année.

Sous l'impulsion du Conseil Consultatif de la Mobilité et de l'Echevin de la Mobilité, notre commune a marqué son intérêt et a été sélectionnée par la Région wallonne pour mener ce projet dans les différents établissements scolaires primaires établis sur son territoire, ce dont nous nous réjouissons. Ainsi, deux classes seront subsidiées par la Région wallonne. La Commune d'Ittre subsidiera les 2 autres afin que tous les enfants de 5^e de l'entité, les deux réseaux confondus puissent bénéficier de cette formation.

Une concertation entre les établissements scolaires, la Coordination du Brevet, la commune et la police locale, a démarré et un calendrier de formation a été élaboré, avec comme point final l'épreuve dans la circulation et la délivrance du Brevet aux élèves ayant réussi celle-ci.

Les premières classes de 5^e primaire commenceront leur cursus en novembre, selon l'agenda suivant :

Ecole communale d'Ittre	15/11 - 30/11 - 13/12
Ecole communale de Virginal	21/3 - 3/05 - 27/5
Ecole libre d'Ittre	22/11 - 25/11 - 6-9/12
Ecole libre de Virginal	7/4 - 28/4 - 19/5

Alors tous en selle et bonne route !

> **Axel François, Bourgmestre en charge de l'Enseignement,**
Wanda Debauche, Présidente du Conseil Consultatif de la Mobilité
Marc Hordies, Echevin de la Mobilité

ITTRE INNOVE AVEC UNE MONNAIE LOCALE

DES «CHÈQUES POUVOIR D'ACHAT» SERONT BIENTÔT CHEZ VOUS ET VOUS INVITERONT À (RE-)DÉCOU- VRIR NOS COMMERCES LOCAUX.

Nous avons tous en mémoire, et vivons aujourd'hui les conséquences de la crise financière mondiale, devenue économique, occasionnée par certains organismes bancaires qui se sont pris pour des casinos.

Les Etats, dont la Belgique (et donc, chaque contribuable) ont dès lors dû sauver des banques.

C'était sans doute indispensable, mais de nombreux services publics, associations, commerces et citoyens, se demandent pourquoi il est si difficile de bénéficier de mêmes aides, prêts ou subsides.

Et certains d'entre eux connaissent de réelles difficultés.

Aussi, le Conseil communal unanime, à son modeste niveau, et sur proposition du Collège, a décidé d'octroyer à ses concitoyens des «chèques pouvoir d'achat» à valoir uniquement auprès des commerces et restaurants de la Commune ayant adhéré au projet¹.

Ces chèques, d'une valeur de 5 euros chacun, et dont le nombre dépendra de la composition de ménage au 01/09/2010, étendue par assimilation aux années 2009 et 2010, viendront donc bien à point pour cette fin d'année, tant pour le citoyen que pour le commerce local.

Ces Chèques, ainsi que des informations plus précises, vous parviendront personnellement avant la fin d'année. Soyez-y attentifs.

Les commerçants participants seront signalés par une affichette personnalisée ainsi dans une liste actualisée dans le bulletin communal.

> **Axel François, Bourgmestre,**
Marc Hordies,
Echevin de l'économie locale ;
Marie-Claire Godeau-Bougard,
Echevine de l'état-civil.

¹ Par «commerce ou restaurant local», il y a lieu d'entendre des activités régulièrement enregistrées et qui :

- offrent un commerce de détail, impliquant
 - un achat direct de biens
 - sur une surface commerciale locale disposant d'une vitrine ou enseigne visible sur la voie publique ;
- ou offrent un service de restaurants, frateries ou tavernes, à consommation directe.

Tous les commerces concernés ont reçu une proposition à participer mais, seuls, les commerces y ayant répondu formellement et positivement pourront encaisser les chèques.



GRIPPE SAISONNIÈRE – «VACCIN OU PAS VACCIN ?»

Combien de personnes attrapent la grippe chaque année ?

Cela dépend de la gravité de l'épidémie. On estime que ± 5 à 10% de la population mondiale contractent la grippe chaque année. Lors des grosses épidémies, ce chiffre peut monter jusqu'à 50%.

Qui doit recevoir un vaccin contre la grippe ?

Il existe un vaccin administré par injection. Il est conseillé que seules les personnes à risque se fassent vacciner à titre préventif.

Les groupes à risque sont :

- Groupe 1:
 - toute personne au-delà de 65 ans
 - les personnes vivant en collectivité
 - toute personne à partir de l'âge de 6 mois avec une affection chronique, d'origine pulmonaire, cardiaque, hépatique, rénale, métabolique ou des troubles immunitaires
 - les enfants de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'aspirine au long cours
- Groupe 2:
 - le personnel du secteur de la santé en contact direct avec les personnes du groupe 1
- Groupe 3:
 - les femmes enceintes qui seront au deuxième ou troisième trimestre de grossesse au moment de la vaccination
- Groupe 4:
 - les personnes de 50 à 64 ans, même si elles ne sont pas identifiées comme à risque car il y a une chance sur trois qu'elles présentent au moins un facteur de complications : tout particulièrement les fumeurs, les buveurs excessifs et les obèses
- Groupe 5:
 - les éleveurs professionnels de volailles et de porcs ainsi que les membres de leurs familles vivant sous le même toit et les personnes qui, du fait de leur profession, sont au contact de volailles ou de porcs vivants.

Dois-je payer pour le vaccin antigrippe ?

Afin de mieux atteindre ces groupes, et donc d'améliorer le taux de couverture vaccinale, les autorités ont décidé le remboursement partiel du vaccin (40%) pour les groupes à risque. Cela signifie que pour un vaccin qui coûte, selon les produits, entre 10,38 et 10,84 euros, le ticket-modérateur payé par le patient sera compris entre 6,23 et 6,50 euros.

Pourquoi est-il recommandé de se faire vacciner chaque année ?

La quantité d'anticorps après la vaccination diminue au fil du temps. A un moment donné, il y a trop peu d'anticorps pour offrir une protection adéquate. En outre, le virus de la grippe subit régulièrement des petites mutations génétiques. La protection acquise lors d'infections antérieures ou par la vaccination de l'année précédente ne protège pas nécessairement contre de nouveaux virus de la grippe. Comme le virus mute, le vaccin doit être adapté chaque année aux types de virus les plus récents.

En quoi consiste le vaccin ?

Le vaccin antigrippe contient en général trois types différents de virus inactivés. Les virus sont cultivés dans des œufs de poule fécondés, ensuite ils sont tués et purifiés avant qu'un vaccin ne soit produit. Globalement, 1 œuf fournit assez de virus pour 1 dose de vaccin. Dans un vaccin antigrippe, il n'y a donc pas de virus 'vivants' de l'influenza. On ne peut donc jamais attraper la grippe à partir d'un vaccin.

La vaccination contre la grippe a-t-elle des effets secondaires ?

L'effet secondaire le plus courant de la vaccination contre la grippe est une rougeur et une douleur à l'endroit de la piqûre. En outre, dans quelques cas, il peut se produire une légère fièvre et des douleurs musculaires.

Comment fonctionne la protection de la vaccination contre la grippe ?

Après la vaccination, le système de défense commence à produire des anticorps contre les protéines

virales du vaccin. Si une exposition au véritable virus a lieu ensuite, les anticorps se fixent aux virus grippeux qui pénètrent dans le corps, si bien que ceux-ci peuvent être éliminés et que le tissu n'est pas (plus) endommagé. Grâce à cela, les gens ne tombent pas malades, ou leurs symptômes sont atténués.

Quand doit-on se faire vacciner ?

Il est difficile d'indiquer le meilleur moment pour effectuer la vaccination, étant donné que le début de l'épidémie annuelle varie chaque année. Dans l'hémisphère nord, le meilleur moment pour se faire vacciner se situe d'octobre à mi-novembre.

Peut-on attraper la grippe lorsqu'on est vacciné ?

La vaccination empêche la maladie chez environ 70% des jeunes adultes. Ce pourcentage diminue chez les personnes plus âgées. Toutefois, pour ceux qui attrapent une infection après avoir été vaccinés, la maladie est généralement moins grave et elle entraîne moins souvent une hospitalisation ou le décès.

Où puis-je trouver plus d'informations à propos des campagnes de grippe saisonnière en Belgique ?

Chaque année, le gouvernement de la communauté française organise des campagnes sur la grippe saisonnière et sur la vaccination de la grippe saisonnière. Vous trouverez plus d'informations à propos de ces campagnes sur le site www.sante.cfwb.be (rubrique «actualités»)

> Nathalie Colette, Ech. Santé



BUDGET COMMUNAL 2010 : ULTIME DÉBAT ?

La modification budgétaire 2010/2, débattue au cours du prochain Conseil communal permettra de confirmer la stabilité de la santé financière de notre Commune, nonobstant la crise bancaire et ses séquelles économiques.

Ce diagnostic s'appuie, au terme de cet exercice budgétaire, sur 4 chiffres :

- Un boni ordinaire de **313.657,83 euros** ;
- Une réserve ordinaire de **1.766.699,33 euros** ;
- Une réserve extraordinaire de **608.254,90 euros** ;
- Ce qui donne un total de sommes disponibles de **$\pm 2.700.000$ euros**.

En d'autres mots, cela signifie que, pour aborder la confection du budget 2011, la Commune disposera d'une réserve nette d'**1.500.000 euros** si l'on retire, du total des sommes disponibles, 1.200.000 euros au titre du contentieux DUFERCO et des taxes contestées (opérateurs de téléphonie mobile et Golf de la Tournette).

Cette situation est d'autant plus rassurante que :

- La vente du terrain de Virginal à l'IBW va nous permettre, pour une partie de la somme, non seulement d'améliorer les infrastructures sportives de la Commune, mais aussi de les diversifier.
- La mise à disposition par la Commune du boni des comptes annuels du CPAS permet à celui-ci non seulement de disposer de la somme nécessaire aux besoins de la petite enfance mais

aussi d'envisager un financement concerté avec la Commune par le biais de sa régie foncière en matière immobilière.

Au-delà de la sécheresse des chiffres, cette MB2/2010 illustre aussi quelques belles réalisations récentes de la majorité communale Iltre Plus, PA et ECOLO.

À titre d'exemples, je peux citer, sans parler de la future crèche du Rouge Bouton :

- En matière d'**énergie**, l'émission de nouvelles primes d'économies ;
- En matière de **logement**, la mise à disposition de personnes à mobilité réduite d'un appartement adapté à leurs besoins au Clos des Lapins ;
- En matière d'**aide sociale**, le lancement incessant de la distribution des chèques «Pouvoir d'Achat» ;
- En matière d'**aménagement du territoire**, le déblocage et la large diffusion participative du projet de schéma de structure et, en matière de mobilité, le dépôt au Conseil communal du 14 décembre prochain, du projet de Plan Communal de Mobilité (P.C.M.).
- En matière de **ruralité**, l'obtention de la médaille d'argent au concours floral européen ;
- En matière **culturelle**, l'ouverture au public de ce petit bijou pictural que représente depuis le 30 octobre 2010, le Musée Marthe Donas ;
- En matière de **travaux**, la finalisation des travaux d'égouttage sur Virginal impliquant la réfection des rues Charles

Catala, Emile Nils, Tout-vent ainsi que l'amélioration de la petite vicinalité à Iltre.

Cela étant, la vigilance et la prudence restent de mise. D'autant que la stratégie d'entreprise des futurs propriétaires de l'importante société sidérurgique de la Commune n'est pas, à ce jour, connue. Et que, d'emblée, son activité a réduit, de manière substantielle, les ressources de la Commune tant en précompte immobilier (P.I.) qu'en force motrice (F.M.).

Qu'enfin, elle est demanderesse d'une réduction du taux d'imposition de cette production d'énergie et que les négociations, à cet égard, sont toujours en cours entre le Collège communal et ladite entreprise.

Restent donc, à mon sens, deux questions majeures pour l'équilibre budgétaire à terme de la Commune :

- La maîtrise de ses dépenses en frais de personnel et en frais de fonctionnement. Cette MB2/2010 apporte déjà quelques éléments de réponse : diminution significative des dépenses de personnel en moins tant au service des Travaux qu'en matière d'enseignement et, par ailleurs, en dépenses de fonctionnement, aucun mouvement significatif.
- La diversification des ressources financières de la Commune qui devrait faire l'objet, à mon sens, d'un large débat ouvert au sein du Conseil communal.

> Claude Debrulle Echevin des Finances



AVEZ-VOUS DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE ?



VOUS VOUS CHAUFEZ AVEC :

Gasoil de chauffage
Pétrole lampant (type C)
Gaz propane

NE SONT PAS REPRIS DANS CETTE AIDE :

Gaz naturel par réseau de distribution de ville
Gaz propane en bonbonne
Gaz butane en bonbonne

VOUS FAITES PARTIE D'UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES :

Catégorie 1

- Vous avez droit à une intervention majorée de l'assurance maladie invalidité
- Et les revenus annuels bruts imposables de votre ménage ne dépassent pas 15.364,99€ (+2.844,47€ / personne à charge)

Catégorie 2

- Les revenus annuels bruts imposables de votre ménage sont inférieurs ou égaux à 15.364,99€ (+2.844,47€ / personne à charge).

Catégorie 3

- Vous bénéficiez d'une médiation de dette ou d'un règlement collectif de dettes **et** vous êtes dans l'incapacité de payer votre facture de chauffage.

ALORS VOUS AVEZ DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE !

- Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage et de la catégorie à laquelle vous appartenez.
- **Contrairement aux années précédentes**, la livraison de combustible peut être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.
- L'allocation est octroyée pour **1.500 litres maximum par ménage**.
- Pour les combustibles livrés en **grande quantité**, l'allocation varie entre 0,14€ et 0,20€ par litre, pour un **maximum de 300€ par ménage**.
 - Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (C) achetés en **petites quantités** à la pompe, il existe une **allocation forfaitaire de 210€**. (Un seul ticket suffit pour prétendre à cette allocation forfaitaire)

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 JOURS suivant la livraison/l'achat de votre combustible.

DOCUMENTS À COMMUNIQUER AU CPAS LORS DE VOTRE DEMANDE

Pour la Catégorie 1

- Votre carte d'identité + copie de la facture + n°compte bancaire
- La preuve des revenus annuels bruts imposables de votre ménage (dernier extrait de rôle, dernière fiche de paie,...)
- L'attestation BIM

Pour la Catégorie 2

- Votre carte d'identité + copie de la facture + n°compte bancaire
- La preuve des revenus annuels bruts imposables de votre ménage (dernier extrait de rôle, dernière fiche de paie,...)

Pour la Catégorie 3

- Votre carte d'identité + copie de la facture + n°compte bancaire
- La décision d'admissibilité du règlement collectif de dette ou une attestation de la personne en charge de votre médiation de dette **et** l'attestation d'incapacité de paiement)



SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ PAYER VOTRE CONSOMMATION DE MAZOUT PAR TRANCHE ?

COMBIEN DEVEZ-VOUS PAYER PAR MOIS ?

- Il faut payer un acompte de minimum 50% sur la première facture.
- La première livraison est au minimum de 1.000L et de maximum la consommation annuelle estimée.
- Les livraisons suivantes doivent être de 1.000L, sauf pour les réservoirs de 1.200L, pour lesquels les livraisons peuvent être de 900L.
- La mensualité est calculée sur base de la consommation annuelle prévue et peut être adaptée en fonction de la consommation réelle.

QUELLE EST LA DURÉE DU CONTRAT ?

- Durée déterminée de 24 mois.
- S'il n'est pas résilié, il est prorogé pour une durée indéterminée.

- Une indemnité de maximum 75€ est due en cas de résiliation anticipée.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :

- Le CPAS d'Iltre : 067/64 71 67 – Mme Marcélis
- www.fondschauffage.be
- Numéro d'appel gratuit du Fonds Social Chauffage : 0800/90 929

> **Annie Marcelis, Assistante Sociale**
Nathalie Colette, Présidente du CPAS



PARLEMENT JEUNESSE

LE PARLEMENT JEUNESSE, C'EST QUOI ?

C'est une simulation parlementaire. Chaque année, depuis 15 ans, une centaine de jeunes âgés de 17 à 26 ans se glissent dans la peau de parlementaires ou de journalistes, le temps des vacances de Carnaval. Ils participent à un jeu de rôle grandeur nature en vue d'apprendre la démocratie, la tolérance et la citoyenneté. Un événement organisé par des jeunes, pour des jeunes qui ne manque pas d'originalité ! C'est aussi une formidable expérience humaine où humour et convivialité sont les maîtres mots.

OÙ ?

En journée, à Bruxelles dans les bâtiments du Parlement de la Communauté française (Rue Royale 72). A midi, les participants vont manger au restaurant du Sénat et de la Chambre des représentants (Rue de la Loi). Le soir, les jeunes se retrouvent à l'auberge de jeunesse «Sleep Well» (Rue du Damier) à quelques minutes à pied du Parlement.

QUAND ?

Du 6 au 11 mars 2011. Une journée d'accueil est organisée le samedi **19 février 2011** pour découvrir les lieux et avoir un premier contact avec les organisateurs et les participants.

LE RECRUTEMENT

Avoir **entre 17 et 26 ans**. S'inscrire sur le site www.parlementjeunesse.be **avant le 21 novembre 2010**.

Les places étant limitées, le recrutement se base sur une **lettre de motivation**. L'orientation professionnelle, la localisation géographique, l'âge et le sexe sont également pris en compte afin d'assurer la plus grande diversité parmi les candidats.

LES ENJEUX – 4 PROJETS DE DÉCRET -> 4 DÉBATS DE SOCIÉTÉ

- Projet visant à élaborer une politique internationale cohérente et efficiente.
- Projet visant à réformer l'encadrement des jeunes délinquants.
- Projet visant à réformer la formation professionnelle, l'organisation du temps de travail et la fiscalité sur le travail.
- Projet visant à promouvoir une propriété sociale et à améliorer les conditions d'accès à un logement décent.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Maxime Lambrecht – Président du parlement jeunesse : Maxime.lambrecht@parlementjeunesse.be - 0478/82 16 47

Virginie de Vellis – Attachée de presse : presse@parlementjeunesse.be - 0495/43 40 81

Thierry Vanderhaege – Cellule communication Parlement de la Communauté française : vanderhaeget@pcf.be - 02/506 39 37 - 0475/71 68 37



MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

La maltraitance concerne aussi les personnes âgées...

Ce sujet reste encore délicat et méconnu au sein de notre société. Pourtant, il est essentiel d'en parler, de s'y intéresser.

Maltraiter, ce n'est pas seulement frapper. La maltraitance peut revêtir différentes formes : indécences, traitements dégradants, pressions financières, démarchages commerciaux abusifs, (...)

Stress, fatigue, irritabilité, dépendances, il y a toutes sortes de raisons qui peuvent conduire à un débordement. La maltraitance peut s'opérer ainsi de manière insidieuse ou non, à domicile ou en milieu d'accueil. Quel que soit l'auteur désigné, la violence survient la plupart du temps d'une situation de souffrance dans le chef du maltraitant. Toute personne peut, un jour, être amenée à avoir une parole, un comportement ou un geste maltraitant. L'important est de se poser la question sur ses relations avec les personnes âgées.

Face à une situation de maltraitance d'une personne âgée, il est important de ne pas rester seul. Si vous êtes victime de maltraitance, témoin de certains actes ou si vous vous posez simplement des questions, n'hésitez pas à contacter notre service.

Une antenne couvre l'ensemble de la Province du Brabant wallon et est à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller, prendre en charge des situations ou organiser des séances d'information sur la problématique. Appel gratuit et anonyme au n° 0800/30.330

Antenne du Brabant wallon

Rue du Môle, 5, 1420 Braine-l'Alleud

Tél : 02/387.59.00 - Fax : 02/387.29.00

Email : brabantwallon@respectseniors.be

www.respectseniors.be



CONDITIONS D'OCTROI DES PRIMES À L'ÉNERGIE DE LA COMMUNE D'ITTRE:

- Bénéficier de la prime de la région Wallonne.
- Rentrer un dossier dans un délai de trois mois à partir du paiement de la prime par la région Wallonne.

Les conditions générales d'octroi des primes sont disponibles au service environnement.

LE NUMÉRO « ICE »



Nous sommes tous régulièrement amenés à nous déplacer : pour le travail, pour se rendre à l'école, partir en vacances, en séminaire, visiter des proches...

Lors de ces déplacements, en cas d'accident, qui peut renseigner les secours sur votre passé médical, voire vos allergies à certains médicaments ?

Il existe une méthode toute simple qui pourrait faire gagner de précieuses minutes aux services de secours : le numéro « ICE ».

EN QUOI CELA CONSISTE-T-IL ?

Il s'agit d'encoder dans votre GSM et celui de vos proches, un numéro auquel on attribuerait le nom d'ICE (In Case of Emergency), sous la forme suivante :

- **le nom :**
ICE (1, 2, 3, ... selon le nombre de personnes à contacter)
- **le numéro de la personne à contacter :**
+32 [numéro de GSM du contact **sans le premier 0**] suivi de * (l'astérisque a pour seul but que quand la personne en question vous appelle son nom s'affiche plutôt que ICE !)

EXEMPLE :

Contact : «Fils»

N° d'appel : 0475112233

Devient

Contact : «ICE1» (+éventuellement nom du fils)

N° d'appel : +32475112233*

Tout en gardant un autre contact «Fils» avec n° d'appel 0475112233 pour que son nom s'affiche lorsqu'il appelle.

Les ambulanciers du monde entier commencent à être au courant de cette initiative, et recherchent systématiquement ce type de numéro dans les GSM lorsqu'ils ont à intervenir.

Ce petit geste est d'autant plus pratique qu'il ne coûte rien, et il peut se révéler fort utile dans les pays dont on ne maîtrise pas la langue ou en cas d'inconscience...

N'hésitez donc pas à répercuter cette information auprès de vos amis, collègues, parents et proches, car peut-être sauverez-vous une vie !

> **Pedro Sévilla – Nathalie Colette**
Ech Santé

NAISSANCES

FAORO TIMÉO : né le 14/09/2010
à Etterbeek

VAN WAYENBERGH LOUISE : née le
22/09/2010 à Braine-l'Alleud

VERSCHUEREN MAXIME : né le 07/10/2010
à Uccle

DÉCÈS

SNEYERS CHRISTIANE : décédée le
25/09/2010 à NIVELLES

ALLEBOS MARIETTE : décédée le
02/10/2010 à SOIGNIES

DEHASPE CHRISTINE : décédée le
06/10/2010 à ITTRE

CASTIAUX PAUL : décédé le 15/10/2010 à
UCCLE



> **Marie-Claire Godeau,**
Officier de l'État-civil

SOUS TOUTE RESERVE

Conseil communal

LE 30 NOVEMBRE À 19H,

Conseil commun commune/CPAS

SALLE PLANCHETTE

TRUVO – LES ANNUAIRES PAGES D'OR

Il ressort d'une étude récente que 8 ménages sur 10 veulent continuer à recevoir les annuaires à domicile. Pour éviter les gaspillages, la société Truvo, éditrice des Pages d'Or, propose la possibilité à ceux qui le souhaitent de se désinscrire. Ils ne recevront donc plus les bottins.

Pour ce faire, il faut se rendre sur un des sites suivants :

www.pagesblanches.be

www.pagesdor.be,

<http://info.truvo.be/nc/opt-out-form>,

www.1307.be ou www.1207.be

La date limite de désinscription est le 19 novembre 2010.

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page :
Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl

Impression : **Imprimerie Delferrière**